

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 5-2021

du lundi 28 juin 2021

Procès-verbal de la séance 5-2021 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Rebecca Joly

Lundi 28 juin 2021 à 20h00, à la Grande Salle.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers pour le cinquième et dernier Conseil communal de la législature 2016-2021. En préambule, et avant de passer la parole au secrétaire, elle précise que, suite à une conversation avec Madame la Préfète, il y a une amélioration sur le plan sanitaire. Il est possible, si quelqu'un le souhaite, en restant assis avec le respect des distances, d'enlever le masque pendant la séance. Par contre, si quelqu'un doit se lever, il doit remettre le masque, ainsi que pour prendre la parole. En autre préambule, Madame la Présidente espère que la séance sera calme et constructive, car lors de la dernière séance, quelques règlements de comptes internes aux commissions ont eu lieu et ceux-ci lui ont déplu. Elle espère que cette fois-ci, l'atmosphère sera plus apaisée. Elle passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	45
Excusées :	20
Retard :	2
Absents :	3
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	70

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement. Elle en profite pour saluer la présence du public.

L'Ordre du jour a été adressée dans les délais, conformément au Règlement du Conseil. Madame la Présidente demande si celui-ci appelle des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Madame la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur le procès-verbal

Vote : le procès-verbal du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente remercie le secrétaire du Conseil pour sa rédaction.

Madame la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Madame la Présidente informe que le Bureau n'a pas reçu de correspondance depuis la dernière séance du Conseil.

Madame la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Madame la Présidente communique les dates de retransmission de la séance par Sonomix :

- Le vendredi 2 juillet 2021 à 20h00
- Le samedi 3 juillet 2021 à 14h00
- Le dimanche 4 juillet 2021 à 19h00

Madame la Présidente rappelle que la séance est la dernière à être retransmise sur une chaîne de télévision, puisque la société qui transmet les séances du Conseil sur une chaîne de télévision cesse ses activités cet été.

Pour information et pour les agendas de chacun, Madame la Présidente communique également les dates des prochains Conseils communaux du deuxième semestre 2021. Il s'agit des lundi 27 septembre, 8 novembre et 6 décembre 2021. La séance du 6 décembre 2021 étant consacrée au budget, Madame la Présidente demande à chacun de noter aussi la séance de levée prévue le 7 décembre 2021 et enfin celle du 13 décembre 2021 pour la dernière séance du Conseil de l'année.

Madame la Présidente demande si la communication appelle des réactions.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi.

Madame la Conseillère Municipale Anne Bourquin Büchi (PS) prend la parole pour présenter un bel objet. Elle présente le distributeur de serviettes hygiéniques et de tampons qui est déjà installé dans les locaux de l'Afterschool et du Centre de loisirs, pour lutter contre la précarité menstruelle. Il y a beaucoup de jeunes filles qui ont des problèmes pour financer leur protection hygiénique. La Municipalité a décidé de mettre à disposition des serviettes biodégradables, écologiques, etc. Il y a eu un article dans le Prill'héraut, mais on le voit mieux ainsi, il est beau et rouge, de la couleur du sang, ainsi chacun sait à quoi il est utile.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si la parole est demandée pour ces communications.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour l'action entreprise pour les distributeurs, elle trouve que c'est très important et que cela met à jour une problématique qui est trop souvent taboue.

Madame la Présidente passe au point 6 de l'Ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Madame la Présidente s'il y a des communications des représentants des organisations intercommunales.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis municipal N° 11-2021 sollicitant l'octroi de 1,4 ETP supplémentaire pour le service Domaines & Bâtiments, secteur Développement et projets

Madame la Présidente appelle Monsieur le Conseiller Blaise Drayer, rapporteur de la Commission, pour venir lire les parties délibérations et vote, sans les conclusions de son rapport. Elle précise qu'il n'y a pas d'amendement déposé par la Commission.

Lecture du rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) rappelle qu'au sein du groupe PLR, chacun est libre de son choix et de son vote. Monsieur Oertli souhaite faire part de la difficulté que le parti a eue à aborder le sujet. La nécessité de faire des travaux n'était pas mise en doute, ni de continuer la maintenance. Cette nécessité existe bel et bien.

Le PLR a eu en revanche l'impression qu'il y avait un tout, tout de suite sans une véritable vision et il se demandait ce qui s'était passé dans les cinq dernières années. Sur certains points, le PLR est un peu à contre-pied du rapport. Il a cru comprendre aussi qu'il y avait un engorgement. Il s'agissait donc d'une situation temporaire et il se demandait aussi pourquoi pérenniser la charge pour finalement se demander si l'on n'avait pas peut-être peint le diable sur la muraille, tout en sachant encore une fois que le PLR ne met pas en doute la nécessité. Dans le vote consultatif au sein du parti, 50% ont été pour, 40% se sont abstenus et 10% ont été contre. Monsieur Oertli ne recommande rien de spécial au sein du groupe pour le vote.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) remercie la Municipalité pour le préavis. Il relève que le raisonnement de la Municipalité est bien fondé. L'ensemble des projets à réaliser d'ici 2030 est immense et tous les projets sont cohérents pour le bien-être des prillérans, puisqu'il s'agit principalement d'établissements publics et aussi pour celui de la planète, puisque la plupart des travaux impliqueront des rénovations pour les rendre plus écologiques. C'est pour cette raison, bien entendu, que le groupe des Verts soutient ces projets, bien qu'il regrette que les investissements n'aient pas pu être mieux échelonnés dans le temps.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite intervenir.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Vert.e.s) rappelle que la Municipalité a besoin de personnel. Il y a beaucoup de projets. Depuis l'arrivée du Chef de service, Monsieur Joliat, qui a mis en place un système de numérotation des affaires, la barre de la 600ème affaire a été passée il n'y a pas longtemps. Cela ne signifie pas qu'il n'y a que des grosses affaires, qu'elles sont toutes en cours, mais il y en a énormément qui sont en cours et qui demandent beaucoup de travail. Le service est vraiment submergé et principalement pour des questions d'entretien courant ou un peu au-delà, il n'y a pas les ressources aujourd'hui pour mettre en avant les futurs projets. Pour cette raison, Monsieur le Conseiller municipal demande au Conseil de voter le préavis. Il rappelle que le service a besoin de personnel supplémentaire. Il s'agit de 1,4 postes, ce qui, à l'échelle de la Commune, n'est pas énorme. Il s'agit de pouvoir donner un coup de collier, de reprendre les choses en main et de pouvoir s'attaquer aux gros dossiers. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Conseiller municipal demande au Conseil communal de bien vouloir voter ce préavis.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) informe que le groupe socialiste soutient le préavis. Il aurait souhaité que les travaux soient mieux étalés dans le temps. Pour différentes raisons, cela n'a pas été possible et cela n'a pas été le cas. Madame la Conseillère précise que cela démontre qu'on ne peut pas toujours faire des économies sur le personnel en n'attribuant pas des postes. A un moment donné, les investissements nécessaires ne peuvent pas être pensés et certains bâtiments sont dès lors beaucoup plus abîmés. Ceci aurait été possible, si les mesures nécessaires avaient été prises plus rapidement. Madame la Conseillère précise que le groupe socialiste soutiendra le préavis.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente demande à Monsieur le rapporteur de lire les conclusions.
Lecture des conclusions.

Madame la Présidente passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter l'augmentation de l'effectif de 1.4 ETP (équivalent temps plein) du service Domaines & Bâtiments, secteur développement et projets, dès juillet 2021 ;
2. d'accorder au budget 2021 un montant supplémentaire estimé à CHF 69'300.00 dans les charges salariales ;
3. de valider l'augmentation des charges salariales correspondant à 1.4 équivalent temps plein pour les budgets 2022 et suivants.

Vote : Le préavis no 11-2021 est approuvé par 29 voix pour, 6 voix contre et 10 abstentions

Le point 7 de l'ordre du jour est donc traité et Madame la Présidente passe au point 8.

8. **Préavis municipal N° 13-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation prillérane au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)**

Madame la Présidente précise que le rapporteur de la Commission s'est excusé. Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis le remplace pour la lecture de la partie délibérations et vote du rapport, sans les conclusions. Madame la Présidente ajoute que la Commission a voté un amendement au point 1 des conclusions.

Lecture du rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis, ainsi que sur l'amendement proposé par la Commission.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) informe que le groupe PLR est beaucoup plus clair que par rapport au préavis précédent, la majorité est pour. Monsieur le Conseiller va donc recommander l'approbation du préavis. Le groupe PLR estime positif le fait de fluidifier le trafic et de réagir au trafic. L'approche intégrée est très intéressante. Dans les points qui semblent moins clairs pour le PLR, c'est toute la question des coûts, de la maintenance et du remplacement. Même que des chiffres ont été apportés, le PLR n'est pas certain que cela tienne la route sur la durée. Monsieur le Conseiller pose une question à la Municipalité.

Les panneaux d'indication semblent valables, pour autant qu'il y ait une intégration entre les Communes. Monsieur le Conseiller demande si la Commune de Prilly est la seule, si elle est pionnière et quels sont les exemples concrets.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) précise, en ce qui concerne le montant de la subvention, que ce n'est pas une inattention de la Municipalité, ni du service des travaux. Depuis que le projet a été présenté en 2011-2012, il n'a jamais été fait mention d'une subvention fédérale de 35% dans les documents reçus. N'ayant jamais eu cette information, même pour préparer le préavis, la Municipalité ne pouvait pas prétendre à une subvention ou à quelques autres deniers, soit de la Confédération, soit du Canton. Cette information a été fournie à la Municipalité en même temps qu'aux membres de la Commission, lors de la séance de l'examen du préavis. A ce titre, il est logique que la Commission mentionne la subvention à hauteur de 35%, mais pas du montant total, c'est 35% de quelques investissements qui sont dans le préavis, mais pas sur les CHF 630'000.00.

Par contre, la Municipalité propose de ne pas amender les conclusions, telles qu'elles ont été présentées, au pire mentionner que la Municipalité demande un crédit de CHF 630'000.00, sous réserve d'une subvention fédérale. Etant donné qu'il en a été fait mention lors des débats, cela sera relevé au procès-verbal, la Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier les conclusions du préavis. Si d'aventure le Conseil poursuivait selon l'amendement proposé, c'est à dire d'aller jusqu'au 35%, la Municipalité déposerait un sous-amendement, qui supprimerait les 35%. Sur quoi sont basé les 35% ? Monsieur le Conseiller municipal estime que c'est assez vague et pas très clair au niveau du préavis et il lui semble que cela fausserait les conclusions. Néanmoins, le résultat sera le même, et si le Conseil souhaite poursuivre, il y aura peut-être un vice de forme à ce niveau-là. Néanmoins, si une subvention doit être attribuée à la Commune de Prilly, elle en sera bénéficiaire et la Municipalité ne va pas la refuser.

En ce qui concerne la question de la validité de cette action au niveau du GCTA, pour autant qu'il y ait une intégration des autres communes, c'est un projet PALM qui va très au-delà du district de l'Ouest, puisqu'il va au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Les autres communes sont au même stade que Prilly, c'est à dire dans l'élaboration et la présentation d'un préavis à leurs conseils respectifs qui, en principe, devraient intervenir cette année pour une bonne majorité des communes, pour que le projet puisse démarrer normalement au début de l'année 2022, sachant que les constructions des locaux, qui sont prévues à côté du nouveau centre de l'ECA, sont en cours de finition. Ces locaux devraient normalement être aménagés et mis en fonctionnement dans le courant de l'année 2022. Cette mise en fonction devrait coïncider avec les premiers investissements à faire dans les différentes communes au niveau de l'installation des panneaux, des détecteurs au niveau des feux et des carrefours. Tout ceci n'est pas simple, c'est de l'électronique ou de l'électromécanique. Il est difficile sur des sujets comme ceux-ci d'établir une fiabilité au niveau de l'entretien à plus de cinq ans. C'est comme les ordinateurs ou l'informatique, c'est compliqué à plus de 5 ans, d'autant plus qu'il s'agit d'un système qui se veut multi usages ou accepter une multitude de composants différents, puisque toutes les communes n'utilisent pas les mêmes composants électriques ou électromécaniques ou informatique.

Cela doit être multi compatible avec l'ensemble des systèmes inventoriés à ce jour dans les différentes communes. Les chiffres proposés dans le préavis ont été calculés par le Canton et par le responsable du projet au niveau du PALM. La Municipalité dépose un sous-amendement.

Madame la Présidente relève qu'il y a un sous-amendement qu'elle va opposer à l'amendement de la Commission qui est plus long et qui propose sous déduction d'une subvention fédérale, sous-amendement municipal, l'amendement de la Commission étant sous déduction de la subvention fédérale limitée à 35% de l'ensemble des investissements consentis, génie civil compris par la Commune. Le gagnant du vote sera voté ensuite pour lui-même en tant qu'amendement.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le rapporteur de la Commission.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) rappelle qu'en date du 27 mai, M. Marin, Chef du Service des travaux répond ce qui suit : « Il s'agit d'un cofinancement fédéral dans le cadre des mesures PALM, Projet d'agglomération Lausanne Morges 2012, numéro 240, 1, lequel subventionne à hauteur de 35% l'ensemble des investissements consentis, génie civil compris par le Canton et les communes pour le projet GCTA. La demande de subvention accordée sur la base de facteurs avec preuve de paiement est gérée par la DGMR, maître d'ouvrage, qui restituera le cofinancement au prorata aux communes une fois celui-ci perçu, etc. La Municipalité peut donc confirmer un cofinancement fédéral supputé de CHF 222'000.00 et un coût total net du projet pour Prilly de CHF 410'000.00. » Les chiffres sont clairs de son point de vue et l'amendement proposé dans le cadre de la commission, a un peu le même sens que celui qui pourrait être un sous-amendement de la Municipalité. Il est limité simplement à 35% et on ne parle pas des CHF 222'000.00. Monsieur le Conseiller ne voit pas où il y a une problématique.

Madame la Présidente précise que la discussion est toujours ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente passe au vote. Elle précise que le premier vote sera un vote d'opposition. D'un côté, le sous-amendement de la Municipalité soit, ajouter à la fin de la conclusion numéro un, « sous déduction d'une subvention fédérale ». Opposé à l'amendement de la Commission qui veut ajouter à la fin du point 1 des conclusions « sous déduction d'une subvention fédérale limitée à 35% de l'ensemble des investissements consentis (génie civil compris) par la Commune.

Vote : 21 voix pour le sous-amendement de la Municipalité, 21 voix pour le sous-amendement de la Commission, 5 abstentions.

Madame la Présidente constate qu'il y a égalité. Elle tranche pour le sous-amendement de la Municipalité.

Madame la Présidente passe au vote de l'amendement pour lui-même et précise qu'il est encore possible de le refuser.

Vote : l'amendement municipal est accepté à une large majorité, 2 voix contraires, 4 abstentions.

Madame la Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission pour lire les conclusions amendées du préavis.

Lecture des conclusions amendées.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur les conclusions amendées du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 13-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 630'000.00 destiné à la participation de Prilly au projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA), sous déduction d'une subvention fédérale ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 63'000.00 par année par le compte 3313.000.6110 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.6110.
5. de porter au budget ordinaire de la Ville de Prilly le montant supplémentaire annuel de CHF 25'515.00 pour les frais d'entretien et de personnel intercommunaux dès l'année 2022.

Vote : Les conclusions amendées du préavis no 13-2021 sont approuvées à une confortable majorité, moins 9 voix contre et 5 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N° 14-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 1'285'000.00 destiné à la désaffectation partielle du cimetière communal et au réaménagement d'une partie de celui-ci en dépôt de matériel pour le service Travaux & Voirie**

Madame la Présidente précise que Madame Johanna Monnet, rapportrice de la Commission, est excusée. Monsieur le Conseiller Youri Hanisch, président de la Commission va lire les parties délibérations et vote sans les conclusions du rapport. Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas d'amendement proposé par la Commission.

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur le rapporteur.

Lecture du rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) s'exprime au nom du groupe PLR. Il précise que le seul argument positif que le groupe a trouvé, c'est qu'il faut bien mettre ce matériel quelque part. Le groupe se pose beaucoup de questions sur le fait de lier la désaffectation et le projet de dépôt et il pense qu'il n'est pas adéquat. Il pense aussi qu'il y a une contradiction avec une démarche voulue environnementale et écologique. Pourquoi choisir cet endroit, mettre ce type d'activité au dépôt. Le groupe PLR pense que ce n'est pas le bon endroit et c'est la preuve par les frais qui sont extrêmement élevés, juste par la décision ou la proposition de le mettre à cet endroit-là. Le groupe est persuadé qu'il y a d'autres endroits. Toute une série d'autres endroits possibles a été évoquée en interne, il faut simplement chercher un peu. D'autres membres du PLR vont s'exprimer ensuite en leur nom propre. Le groupe PLR arrive à la conclusion qu'il faut rejeter ce préavis.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Vert.e.s) précise que pour le groupe des Verts, il y a eu le débat de savoir si on devait s'attaquer à cette zone verte et construire un dépôt dessus, s'il n'y avait pas une autre place. Le groupe conclut qu'il semble que cela soit la dernière place à part si on désire construire ce dépôt dans un quartier plus populaire. Monsieur le Conseiller ajoute c'est un peu dommage de toujours construire les locaux publics dans les zones bien peuplées, plutôt que dans les quartiers villas. Au niveau des réserves du groupe, il y a le béton. Le groupe a été informé sur le fait qu'il est obligatoire de construire une dalle en béton assez épaisse pour soutenir le poids des camions. Il y a aussi la question de la place pour tourner et pour manoeuvrer dans cette rue et là encore, il apparaît que c'est tout à fait possible. Il semble que la Municipalité a prévu de végétaliser tous les murs, en tout cas de préserver l'aspect naturel du lieu, et c'est pour ça que le groupe des Verts se positionne plutôt favorablement au préavis.

En ce qui le concerne, Monsieur le Conseiller s'oppose au préavis pour deux raisons principales. D'une part, il pense, comme le PLR, qu'il y a probablement encore d'autres places si on continue à chercher et que cette zone située juste à côté de la forêt pourrait rester végétalisée, bien que le sol, qui est un sol de cimetière et donc par définition, pollué. Monsieur le Conseiller pense néanmoins qu'il est préférable de tenir cette zone, la plus verte possible. Sa deuxième raison est l'aspect spirituel qu'il a trouvé absent à la fois du préavis et de la Commission. Il se demande ce que les gens qui fréquentent les églises pensent de cette idée, il n'y va pas pour sa part. Il regrette de ne pas avoir vu ça dans les discours et pour cette raison également, il s'oppose au préavis.

Monsieur le Conseiller Maurice Genier (PLR) précise que le préavis l'interpelle, de même que plusieurs concitoyens. La désaffectation d'une partie du cimetière après environ 30 ans respecte la loi. Toutefois, la partie concernée rassemble des tombes en bon état, bien entretenues et fleuries. Il y aurait pour lui un moyen d'économiser en repoussant de dix ans la désaffectation, mais il comprend le besoin de place pour le futur. Mais, si on admet ceci, comment comprendre l'utilisation d'une partie du cimetière pour en faire un dépôt pour des matériaux pour la Commune ? Une zone d'activité avec chargement et déchargement plus ou moins quotidien de bennes à l'intérieur du cimetière, réduisant donc les possibilités d'inhumation, cela lui paraît étonnant. Pour Monsieur le Conseiller, une zone cadastrée cimetière devrait être une zone tranquille, un poumon pour la ville avec des arbres, de la verdure, des fleurs, ceci par respect pour les personnes enterrées. Il comprend la difficulté de trouver un endroit pour accueillir le dépôt, mais ce n'est pas une raison. Monsieur le Conseiller refusera la création de ce dépôt. Pour être constructif, il suggère à la Municipalité de mener une réflexion plus approfondie en réévaluant divers lieux de stockage des matériaux.

A la route du chasseur, après réorganisation de la place actuelle, il comprend bien que les entrées de camions à cet endroit ne sont pas évidentes et que ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions. Peut-être que dans le secteur de la ferme de Cery, l'Etat de Vaud entrerait en matière pour céder quelques 150 m², en étant optimistes ou un peu plus farfelu, au terminus du bus no 9. Un endroit assez facile d'accès pour les camions et peut être qu'avec le BHNS en service, il n'y aura pas besoin de l'ensemble de la place. Comme toutes les constructions à Malley ne vont pas démarrer immédiatement, la Voie verte ne se réalisera pas de suite, Monsieur le Conseiller demande si un bout de terrain ne pourrait pas être mis à disposition provisoirement à cet endroit. Il admet que ça ne fait que repousser le problème et qu'il y a peut-être de meilleures idées au sein du Conseil ou parmi les spécialistes à la Commune.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) tient d'emblée à préciser que c'est bien lui, aussi rêveur, naïf, idéaliste qu'il soit, qui s'exprime ici. Chapitre 1, la Voie verte. Le Conseil avait traité le préavis no 13-2020 le 7 décembre 2020. La documentation faisait 71 pages avec 4 annexes, rapport de majorité, rapport de minorité, rapport de la COFIN. Les débats avaient été riches, très intéressants et le préavis avait été accepté. Monsieur le Conseiller se souvient qu'il avait été souvent parlé de cohérence et de vision. Il a repris les documents tout récemment. A un moment donné, il est décrit de faire une liaison passagère structurante qui se dessine progressivement au travers de la Commune de Prilly. Plus loin, il est fait mention des tronçons 2, 3 et 4 qui sont inscrits dans la même démarche. Monsieur le Conseiller rappelle que le tronçon 3 est celui de la route de Broye. Dans l'annexe 4, il est prévu de structurer et de rendre cohérent l'espace renforcé de la trame paysagère, des espaces apaisés, protégés, mise en place de cheminements agréables. Et une expression qui lui a beaucoup plu, c'est d'encourager de passer du code de la route au code de la rue. Il semble que beaucoup d'efforts sont faits tous ensemble, petit à petit, afin de développer, structurer, sans forcément être tous d'accord, pour avoir un espace de vie, aussi de végétaliser au sein de la commune pour avoir finalement une douceur de vivre. Au milieu de tout ça, on veut faire dans ce quartier un dépôt de matériaux pour que des camions viennent chaque jour, matin et soir, prendre une benne, déposer une benne, prendre une benne, déposer une benne, prendre une benne, déposer une benne, c'est à contre sens du bon sens.

Chapitre 2, le PGA, Monsieur le Conseiller l'a connu tout proche de lui, parce qu'il a eu l'occasion de présider les longues séances des 28 et 29 octobre, jusqu'à tard dans la soirée. L'annexe 2 était le plan qui présentait les différentes zones. Cette zone est une zone parapublique de type B. Que dit l'annexe 1 qui est le règlement ? Une telle zone est inconstructible, à l'exception de petites constructions en lien avec l'affectation. Plus loin, il est fait mention des secteurs à vocation écologique et ce secteur se situe à moins de 100 mètres. Des mesures d'aménagement, de gestion et de protection en faveur de la biodiversité sont mises en place. Ce sont 7 places qui sont prévues à cet endroit pour déposer des matériaux et manipuler des bennes à longueur de journée, toute l'année.

Chapitre 3, les coûts. Monsieur le Conseiller a fait le tour des cimetières. Le Bois-de-Vaux, doit être la seule exception, vu peut être la taille. Il n'a pas trouvé d'autres cimetières qui ont un dépôt de matériaux. Il s'est aussi livré à un calcul, le montant faramineux de CHF 1'285'000.00, est dû pratiquement exclusivement à cause du choix du lieu, avec une déclivité et un sous-sol qui est défavorable. Monsieur le Conseiller se demande ce qui pourrait être fait avec ce montant-là. Avec un camion et la benne derrière, il pourrait pendant 15 ans, tout en compensant le CO₂, faire des allers et retour toute la journée, avec le montant précité. L'emplacement choisi est malheureux.

Chapitre 4, Monsieur le Conseiller demande qu'on laisse les défunts tranquilles et de respecter la paix des morts. Un dépôt n'a rien à faire dans un cimetière.

Pour le dernier objet de la législature, Monsieur le Conseiller pense que quelque chose aurait pu être fait un peu plus dans la prospective. L'aménagement de la place centrale et de l'animation, ou redonner aux aînés et aux familles en soirée, des quartiers, des rues sûres, parce que de plus en plus de gens sont inquiets. Monsieur le Conseiller conseille de rejeter le préavis et de revenir avec une autre proposition à un autre moment. Pour terminer sur une note un peu plus poétique, Monsieur le Conseiller livre un extrait d'Alfred de Musset lié à la mort : « Mes chers amis, quand je mourrai, plantez un sol au cimetière. J'aime son feuillage éploré, la pâleur m'en est douce et chère. Son ombre sera légère à la terre où je dormirai et je rajoute en paix ».

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) précise que sur ce sujet émotionnel, la Municipalité et le Service des travaux ont longtemps réfléchi et cherché des solutions et qu'ils ne sont pas insensibles au lieu qui a été choisi en deuxième instance. Dire que c'est à l'envers du bon sens, pourquoi pas. Il peut comprendre et l'admettre et même éventuellement le défendre. Par contre, en ce qui concerne le voyage de camions incessant au quotidien, ce n'est pas tout à fait le cas. Il y a une benne d'herbe, une benne pour les déchets à Corminjoz, une benne pour les déchets des arbres. La Commune de Prilly crée des zones vertes et plante des arbres, des quartiers sortent de terre avec des parcs qui y sont attachés. Il y a donc forcément plus de déchets. Il y a une benne pour des barrières Vauban. Le camion ne va pas venir plusieurs fois par jour, hormis pendant la saison haute pour la tonte du gazon où les bennes vont être amenées sur le lieu de tonte du gazon, ce qui évitera de prendre ce qu'il y a sur le tracteur, le mettre dans une camionnette, et ensuite l'emmener au dépôt, pour vider le contenu dans la benne. C'est ce qui se fait actuellement, il y a une perte de temps et de synergie et une perte de ressources et d'argent. Certes, c'est un préavis qui est coûteux, mais qui devrait à terme atténuer et augmenter l'efficacité des personnes qui travaillent au Service des travaux.

Ce n'est pas le citoyen qui décide ce qui peut être mis sur un terrain communal. Le terrain initial qui était prévu au bout des terrains de football a quelques inconvénients, notamment celui de l'accès avec le camion. Il n'est pas possible d'entrer dans le dépôt futur depuis la route du Mont et c'est un handicap assez important. Ce ne sont pas que les personnes qui se situent au bout qui vont être gênées par le camion, mais toutes les personnes qui sont sur la route des Passiaux.

Il faudra bien que le camion monte la route de Broye pour accéder au nouveau dépôt, mais la route est beaucoup plus adéquate et le trafic y est un peu plus important. La Municipalité a aussi pensé à la route du Chasseur. Il y a un manque de place pour tourner avec le camion. Le camion peut entrer, mais il a aussi quelques difficultés à y entrer et sortir, mais surtout à l'intérieur de la zone, de pouvoir manoeuvrer. C'est donc un emplacement que la Municipalité n'a pas retenu. En ce qui concerne la ferme de Cery, le Canton vend son terrain entre 400 et 450 francs le m². La Municipalité y a donc renoncé, parce que le coût était beaucoup trop élevé. Pour le terminus du bus no 9, c'est la même chose. Il n'y a pas assez de place et ce n'est pas un emplacement idéal non plus.

A Malley, il y a déjà des plans de quartier et les propriétaires des différents lieux où sont prévues des maisons préfèrent une rentabilité au niveau de la construction d'immeubles et de locataires, voire de PPE, plutôt qu'un dépôt qui ne rapporte rien, mais qui coûte plutôt de l'argent au niveau de la surface.

La Voie verte, elle, est prévue pour les vélos, les piétons et les cyclistes et c'est donc une solution à l'envers du bon sens à cet endroit, de même que pour les bâtiments et les locatifs qui devraient se construire le long de la Voie verte.

En ce qui concerne la désaffectation et dépôt, la Municipalité y a réfléchi très longtemps, avec un préavis pour la désaffectation et un préavis pour le dépôt. La Municipalité a décidé d'être transparente, de dire qu'on ne désinfecte pas l'endroit où le dépôt a été prévu, car il a déjà été désinfecté. Ce n'est pas un besoin de place de désaffectation pour pouvoir faire le dépôt. Actuellement, il y a environ une septantaine de places qui restent au cimetière et entre 15 et 30 par année qui doivent être désaffectées. La Commune doit absolument procéder à la désaffectation pour avoir de la place, ne serait-ce que pour les tombes, mais aussi pour agrandir le Colombarium, puisqu'il commence à se remplir et qu'il est prévu au-dessus du dépôt dans la zone aujourd'hui désaffectée, de construire en prolongement du Colombarium existant.

En ce qui concerne la démarche environnementale, la Municipalité va essayer dans la de rendre cette zone la plus agréable possible au niveau de la vue de l'extérieur depuis le cimetière, de la rendre la plus tranquille possible. Néanmoins, elle est déjà actuellement tranquille, puisque personne ne travaille là-bas, à part le camion qui vient déposer une benne de temps en temps. La benne est prévue d'être fermée et il n'y aura pas de problème d'odeurs. Actuellement, il y a plusieurs emplacements, Corminjoz, les terrains de football où les bennes sont entreposées; ces bennes ne sont pas fermées actuellement. Au niveau de la démarche environnementale, la Municipalité va essayer de rendre l'endroit le plus agréable possible.

En ce qui concerne les nuisances, de bruit et de va et vient, Monsieur le Conseiller municipal rappelle que la piscine et son parking se situent juste en-dessus du cimetière. Il précise que le Service des travaux fera certainement moins de bruit que les gens qui sont à la piscine ou ceux situés sur les parkings.

L'endroit est difficile à trouver. Après réflexion, la Municipalité est arrivée à la conclusion que l'endroit proposé par le préavis est celui qui est le plus adapté aujourd'hui à l'évolution et à l'expansion de Prilly et à son futur au niveau du Service des travaux. Monsieur le Conseiller municipal recommande d'accepter le préavis.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) précise qu'il n'a pas cité la Voie verte pour y faire un dépôt, mais pour avoir une cohérence et une continuité. Quand la Voie verte est citée prévue d'être prolongée jusqu'à la route de Broye, il se demande pourquoi construire là-bas un dépôt, car il n'y a plus de cohérence, ni de continuité.

Il pense que Monsieur le Conseiller municipal a inconsciemment prouvé dans son discours ce qu'il voulait dire. Il maintient que le projet va à contre-sens du bon sens et je demande au Conseil de le refuser.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) précise que la Voie verte va se prolonger sur la route de Broye, elle devrait passer à travers la forêt, au niveau du chemin pour déboucher à la Fleur-de-Lys et ensuite monter sur Cery. Il n'est pas prévu de passer à travers le dépôt, ni même un petit peu à côté, mais dans la forêt et le dépôt sera légèrement caché.

Les arbres sont en principe taillés au printemps, pas en été, c'est l'herbe qui est coupée généralement en été. Le camion vient à 07h00 le matin, avant l'ouverture de la piscine qui a lieu à 09h00 et ensuite plutôt vers les 16h30 - 17h00 pour déposer la benne le soir à 4 heures, avec du monde à la piscine, mais sans beaucoup d'affluence. Il s'agit de la solution la plus cohérente possible par rapport aux horaires.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) pense que Monsieur le Conseiller municipal vient de donner la solution. Le Canton vend du terrain près de la ferme de Cery, à environ CHF 400.00 le m2. Compte tenu du prix payé pour le terrain de la Voie verte, il pense que cela serait une bonne solution d'acheter le terrain au Canton.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) précise qu'il y a toujours des solutions, certaines plus intelligentes que d'autres. La Municipalité pourrait proposer au Canton d'acheter le terrain, mais il n'est pas sûr qu'il soit vendeur. Le prix ne certainement pas le même que celui payé pour la Voie verte. S'il faut que le camion traverse tout Prilly depuis Malley pour aller déposer ou prendre une benne à Cery, Monsieur le Conseiller municipal ne voit pas très bien l'intérêt écologique d'une part, et puis financier d'autre part.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission pour lire les conclusions du préavis.

Lecture des conclusions.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 14-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'285'000.00 pour la désaffectation partielle du cimetière communal et le réaménagement d'une partie de celui-ci en dépôt de matériel pour le service Travaux & Voirie ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 43'000.00 par année par le compte 3311.000.3100 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3309.000.3110 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en oeuvre.

Vote : Le préavis no 14-2021 est refusé par 26 voix contre, 11 voix pour et 5 abstentions

Le point 9 de l'ordre du jour étant traité, Madame la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Motions, postulats, interpellations et projets.

Madame la Présidente précise que le Bureau n'a rien reçu à ce propos. Elle demande s'il y a des demandes dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Questions et divers

Madame la Présidente demande s'il y a des questions et divers dans l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) relève que bien que les routes de Champvent et la partie basse du chemin de la Fleur-de-Lys sont sous le territoire de la Commune des Jouxten-Mézery, force est de constater que les deux routes sont dangereuses pour les piétons et les cyclistes. En ce qui concerne la route de la Fleur-de-Lys. La circulation intense à certains moments de la journée avec ponctuellement des camions, le questionne sur les risques potentiels sur les piétons et cyclistes se trouvant en aval de la route, par le petit chemin qui va à côté, dont une partie se trouve sur la Commune de Prilly. Les voitures, par l'étroitesse de la route de Champvent, empiètent à tout moment la partie piétonne de cette route au risque quotidien d'accident. Sa question est la suivante : est-ce que la Commune de Prilly peut interpellier la Commune de Jouxten-Mézery pour leur demander d'agir sur les risques évoqués ci-dessus et d'étudier les mesures nécessaires pour sécuriser la partie appartenant à la Commune de Prilly ?

Madame la Présidente relève que la Municipalité doit répondre à la question écrite sous la même forme.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegy (PLR) s'adresse à Madame la Présidente en lui adressant ses félicitations et en la remerciant. Il a apprécié la manière dont elle a présidé le Conseil en précisant qu'elle su mener les débats avec diligence., qu'elle a été à l'écoute de chaque intervention et qu'elle a su établir lors de chaque séance un bon état d'esprit, ce qui a permis, malgré pour certaines qui étaient trop longues, des séances agréables. Monsieur le Conseiller remercie Madame la Présidente pour son engagement et son dévouement à la cause commune et lui souhaite ses meilleurs vœux pour la suite.

Madame la Présidente remercie Monsieur le Conseiller. Elle demande s'il y a d'autres questions ou divers dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente prend la parole

Comme il est de coutume, je vais en partie conclure ce Conseil communal. Évidemment, cette dernière séance d'un Conseil communal pour un Président ou une Présidente, c'est toujours un peu émouvant pour plein de raisons. C'est d'autant plus émouvant que ce Conseil communal est le dernier de la législature. Je clos donc une forme de cycle et dans quelques jours, va commencer un nouveau.

C'est le cas pour moi, évidemment, mais c'est le cas pour plusieurs d'entre nous. A ce titre, j'ai beaucoup d'émotions ce soir à vous parler. D'abord, je vous remercie vraiment pour cette année de présidence qui n'a pas toujours été évidente. Il faut l'avouer, c'est une charge. Elle est accompagnée de beaucoup de satisfactions et j'ai essayé de la conduire avec toute mon énergie. Mais parfois, il y a des obstacles qui sont plus ou moins encombrants.

En tous les cas, évidemment que ça a été un honneur pour moi de présider ces séances. J'aurais aimé que cette année de présidence puisse me permettre d'aller plus près de notre population et rencontrer plus de monde, la pandémie en a voulu autrement. Je tiens vraiment à avoir des mots et des pensées pour vous toutes et tous, pour votre engagement qui, je le sais, est parfois lourd, qui, je le sais, prend beaucoup de votre temps et de votre énergie au service de la communauté. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont engagés durant cette législature. Je tiens à remercier du fond du cœur toutes celles et ceux qui ne seront pas là l'année prochaine pour diverses raisons, et je tiens à les féliciter de l'engagement dont ils ont fait preuve jusqu'à maintenant.

Évidemment, j'ai une pensée particulière pour nos deux Conseillers municipaux qui ne seront pas de l'aventure pour la prochaine législature. Je tiens à remercier énormément Monsieur Michel Pellegrinelli pour son engagement de très nombreuses années, mais aussi Monsieur Antoine Raymond, qui s'est vraiment engagé toutes ces années pour la collectivité, un grand merci à eux. A titre personnel, je tiens à remercier mon groupe, le groupe des Verts, qui m'a fait confiance pour me confier cette tâche ardue. Je n'aurais pas pu tenir cet engagement si je n'avais pas eu aussi un fort engagement et un fort soutien de la part de ma famille et de mes proches et en particulier de mon cher mari Léo. Merci beaucoup à toutes et à tous.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En effet, c'est la fin de la législature. J'aimerais tout d'abord féliciter, bien sûr, Madame la Présidente qui a fait un joli parcours en gardant cette sérénité qui est de bon aloi quand les débats sont assez tendus et cela a été le cas pendant cette législature. Peut-être que pour la suivante, Monsieur Hanisch aura le privilège d'avoir quelques débats un peu plus sereins. C'est ce que nous espérons tous et toutes, et c'est en tout cas le vœu que j'exprime en tant que Syndic et je me réjouis moi aussi de me retrouver avec la Municipalité que le peuple a choisie au cours de ces dernières élections.

Bien sûr, je ne vais pas quitter cette tribune sans remercier et féliciter mon compère de longue date, Michel Pellegrinelli, qui, à des moments bien précis de ces 17 ans que nous avons parcourus ensemble, était là au bon moment, avec le bon mot, le caractère un peu placide, il arrivait à me calmer, il arrivait à trouver les mots qu'il fallait pour que je rentre à la maison un peu plus serein. Michel, je continuerai à t'appeler, laisse son téléphone ouvert et de temps en temps, si j'ai besoin de toi, je continuerai à te contacter. En tout cas, merci vraiment pour tout ce que tu as donné à Prilly et je crois qu'on peut l'applaudir ici. Il est bien clair que des adieux un peu plus privés auront lieu prochainement, vous imaginez bien et on sera réuni en Municipalité pour prendre congé de Michel.

Ensuite, c'est quand même un crève-cœur de me séparer également et de voir partir Antoine Reymond parce qu'en peu de temps, il a apporté une solidité, une compétence dans les débats et dans la gestion financière. Il n'y a pas que lui. Heureusement, il y a d'autres paramètres qui y participent, mais il a réussi pendant ces deux dernières années 2019 et 2020, les chiffres le prouvent, à maîtriser ces finances qui ne sont de loin pas la chose la plus facile dans une commune et surtout très exposé. Et là, Antoine, vraiment, tu ne seras plus là, mais on est de toute façon encore à tes côtés, puisque tu as décidé de rester au Conseil communal. En tout cas, merci également pour ce que tu as apporté en peu de temps à Prilly et bonne suite pour la suite de ta carrière. Je crois qu'on peut aussi l'applaudir.

Madame la Présidente prend la parole

Merci Monsieur le Syndic,

J'ai encore une personne à remercier du fond du cœur, une personne que j'aimerais venir voir sur scène. Jacky, notre cher huissier. Après toutes ces années à être à nos côtés, à assurer la sécurité et les aspects techniques de notre Conseil, Jacky et vous le savez, a décidé de nous laisser. Nous en sommes très tristes. C'est quelqu'un sur lequel on a vraiment pu compter durant de très longues années, qui a été vraiment un pilier pour notre Conseil communal. C'est vraiment une page qui se tourne avec ton départ, Jacky. Je tenais à te remercier vraiment d'une manière digne de ce très long engagement que tu as vraiment toujours mené, avec beaucoup de bonhomie, beaucoup d'entrain, beaucoup de sympathie. Tu es l'élément stable du Bureau, celui qui est toujours là, celui qui sait comment on fait et ton expérience et ta bonne humeur vont beaucoup nous manquer. En tout cas, je tenais vraiment te remercier. On a prévu un petit quelque chose sous les applaudissements de la salle.

Applaudissement de l'assemblée.

Madame la Présidente lève la séance.

28 juin 2021 – Heure : 21h33